

# Rapport sur la **Gestion contractuelle**

---

# 2018



**Ville de Pincourt**  
919 chemin Duhamel  
Pincourt, J7W 4G8  
Québec



**Téléphone**  
Tél : 514-453-8981



**En Ligne**  
[www.villepincourt.qc.ca](http://www.villepincourt.qc.ca)  
[www.infoP.ca](http://www.infoP.ca)

# Contenu

01.

02.

À PROPOS

04.

APPEL D'OFFRES

06.

4RVE

07.

APPELS D'OFFRES PUBLICS

08.

FAITS SAILLANTS



## RAPPORT 2018 SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

VILLE DE PINCOURT

# À Propos



## CONTRAT DE CONSTRUCTION

Construction, la reconstruction, la démolition, la réparation ou la rénovation d'un bâtiment ou d'un ouvrage de génie civil



## CONTRAT DE SERVICES

Fourniture de services dans lequel des pièces ou des matériaux nécessaires à cette fourniture peuvent être inclus



## CONTRAT D'APPROVISIONNEMENT

Contrat pour l'achat ou la location de biens meubles, dans lequel des frais peuvent être inclus pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien des biens, de même que par tout contrat de location d'équipement assorti d'une option d'achat.

Les politiques de gestion contractuelle des organismes municipaux se sont transposées en RGC, le 1er janvier 2018, en vertu de l'article 278 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs.*

En plus de pouvoir établir les règles de passation de contrats, le RGC doit prévoir :

- \*1) des mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le truquage des offres;
- 2) des mesures visant à assurer le respect de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme (chapitre T-11.011) et du Code de déontologie des lobbyistes adopté en vertu de cette loi;
- 3) des mesures ayant pour but de prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- 4) des mesures ayant pour but de prévenir les situations de conflits d'intérêts;
- 5) des mesures ayant pour but de prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus;
- 6) des mesures visant à encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat;
- 7) des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants, à l'égard des contrats qui comportent une dépense supérieure à 25 000 \$ et inférieure au seuil obligeant l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré en vertu des règles adoptées dans le RGC.\*

Au moins une fois par an, l'organisme devra déposer au conseil municipal un rapport concernant l'application du RGC."

\* Source : Gestion contractuelle - MAMH.GOUV.QC.CA

# Appels d'offres

Lors de l'année 2018, la Ville de Pincourt a mis en place le règlement 877 sur la gestion contractuelle et l'approvisionnement des stocks.

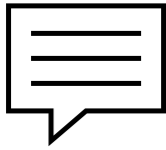
Lors de l'année 2018, la Ville de Pincourt a mis en place le règlement 877 sur la gestion contractuelle et l'approvisionnement des stocks. Le règlement a fait l'objet de modifications lors de la séance du conseil municipal d'avril 2019.

Le nouveau règlement incorpore les modifications faites à la loi ainsi que les dispositions propres à l'arrivé de l'autorité des marchés publique. Les règles de mise en marché sont les suivantes :

Valeur de la transaction (taxes incluses)	Mode d'octroi du contrat
0 \$ à 24 999 \$	Gré à gré
25 000 \$, mais inférieur au seuil d'appels d'offres publiques.*	Gré à gré (après recherche de prix auprès de deux entreprises, lorsque possible) ou tout autres modes d'appel d'offres prévues par la <i>Loi des cités et ville.</i> **
Égal ou supérieur au seuil d'appel d'offres publiques.	Appel d'offres public selon les procédures prévues par la <i>Loi des cités et ville</i> ** ou par avis d'intention de conclure un contrat avec un fournisseur unique.

\* Le montant total doit inclure les taxes.

\*\* Sous réserve des exceptions prévues par la *Loi des cités et villes* et/ou suivant la discrétion du gestionnaire responsable de l'appel d'offres.



**LA VILLE DE PINCOURT VEUT FAVORISER LES SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES POUR LES ANNÉES À VENIR.**

La Ville applique le principe des **4RVE** afin de réduire les emballages, réutiliser le matériel en bonne condition et disposer adéquatement des biens en fin de vie utile. En appliquant le principe des 4RVE (repenser, réduire, réutiliser, recycler), la Ville fait des choix plus respectueux de l'environnement.

**Repenser** : C'est remettre en question ses habitudes de consommation et ses façons de faire. La première étape pour réduire à la source est l'analyse du besoin afin de déterminer la nécessité de l'achat et la certitude que le produit sera utilisé;

**Réduire à la source** : C'est diminuer l'acquisition de matériel et la consommation des ressources;

**Réutiliser ou Réemploi** : C'est utiliser à nouveau, valoriser ou acquérir du matériel usagé ou remis à neuf;

**Recycler** : C'est utiliser dans un produit manufacturier une matière secondaire en remplacement d'une matière vierge. Pour favoriser cette filière, il est également important d'acheter les produits fabriqués à partir de matériaux recyclés ou recyclables. De plus, lorsque le produit ne peut plus être réutilisé tel quel, l'envoyer dans des installations de récupération afin qu'il soit recyclé;

**Valoriser** : C'est la mise en valeur d'une matière résiduelle par d'autres moyens que le réemploi et le recyclage;

**Éliminer de façon responsable** : Certains déchets ne peuvent être valorisés comme, par exemple, certains résidus chimiques ou déchets de démolition. Ces déchets doivent faire l'objet d'une destruction appropriée.

L'application des 4RVE amènera la Ville à privilégier l'utilisation de produits biologiques, écologiques, recyclés, recyclables et biodégradables, de même qu'à revendiquer un emballage raisonnable et non superflu pour les produits qu'elle se procure.

# Rotation

**Une rotation des soumissionnaires** a été effectuée conformément au règlement. Nous demandons qu'une rotation des soumissionnaires soit effectuée dans le cadre de contrat de gré à gré. Cependant, il est possible qu'une entreprise obtienne plusieurs contrats dans une année si cette dernière entre dans les exceptions du règlement sur la gestion contractuelle.

À titre comparatif, trois achats de véhicules ont été effectués de gré à gré en 2018. Deux auprès de Mazda 2-20 et un auprès de Cadillac Chevrolet Buick GMC Île-Perrot. La valeur des contrats octroyé à Mazda 2-20 est inférieure d'un peu moins de 2 000 \$ au contrat octroyé à Cadillac Chevrolet Buick GMC Île-Perrot. Cependant, ces contrats ont été octroyés après une analyse et une demande de prix de plusieurs fournisseurs.

En ce qui a trait aux contrats avec WSP, l'un des contrats est la poursuite d'une étude biologique d'un maximum de 15 000 \$ et l'autre contrat touche un secteur d'activité bien précis et WSP était le plus bas soumissionnaire et le seul à avoir voulu visiter l'usine avant de soumettre un prix.

## 0 PLAINTES

Pour l'année 2018, la Ville n'a reçu aucune plainte.

## 0 SANCTIONS

Pour l'année 2018, la Ville n'a reçu aucune sanction et aucune n'a été appliquée à l'égard d'un contractant.



### APPELS D'OFFRES PUBLICS POUR L'ANNÉE 2018

Approvisionnement (biens)	Achat de deux (2) camionnettes 4x4 à cabine d'équipe (Crewcab) 2018	128 565,05 \$
Approvisionnement (biens)	Achat d'un fourgon spécialisé incluant pare-chocs avec grue HIAB	141 540 \$
Services professionnels	Services professionnels - Étude de circulation	50 731,94 \$
Services professionnels	Services professionnels - Audit des états financiers	8 795,89 \$
Travaux de construction	Remplacement de l'entrée électrique, de l'interrupteur de transfert principal et du disjoncteur principal à l'usine d'épuration des eaux usées	166 260,29 \$
Travaux de construction	Prolongement du chemin de la Pointe-aux-Renards	1 230 281,07 \$
Travaux de construction	Construction d'une nouvelle rue et réfection d'une piste cyclable	1 461 458,64 \$
Travaux de construction	Travaux de réfection du bassin de la piscine municipale	878 983,88 \$

# FAITS SAILLANTS

**En 2018, un total de 24 contrats de gré à gré a été octroyé par les divers services de la Ville suivant l'autorisation du conseil municipal. La valeur totale de ses contrats est de 1 311 679,69 \$**

Un total de 10 appels d'offres publics a été publié dont 8 ont fait l'objet d'un contrat. En effet, nous, avons dû, à deux reprises, retourner en appel d'offres. Une fois pour la construction d'une nouvelle rue et la réfection d'une piste cyclables et une autre fois pour les services professionnels pour l'audit des états financiers.

En raison des modifications législatives, nous avons pu incorporer à notre règlement sur la gestion contractuelle des dispositions permettant à la Ville d'octroyer des contrats de gré à gré lorsque la valeur de ce dernier est comprise entre 25 000 \$ et le seuil maximal fixé par la loi et établi à un peu plus de 101 000 \$ pour l'année 2018.

En 2018, un total de 24 contrats de gré à gré a été octroyé par les divers services de la Ville suivant l'autorisation du conseil municipal. La valeur totale de ses contrats est de 1 311 679,69 \$

Nous avons développé un formulaire qui permet au gestionnaire de suivre une procédure efficace afin d'octroyer un contrat de gré à gré. Les gestionnaires doivent déposer le formulaire au soutien de toute demande afin que le conseil puisse prendre une décision éclairée.

Une rotation des soumissionnaires a été effectuée conformément au règlement. Nous demandons qu'une rotation des soumissionnaires soit effectuée dans le cadre de contrats de gré à gré. Cependant, il est possible qu'une entreprise obtienne plusieurs contrats dans une année si cette dernière entre dans les exceptions du règlement sur la gestion contractuelle.

À titre comparatif, trois achats de véhicules ont été effectués de gré à gré en 2018. Deux auprès de Mazda 2-20 et un auprès de Cadillac Chevrolet Buick GMC Île-Perrot. La valeur des contrats octroyés à Mazda 2-20 est inférieure d'un peu moins de 2 000 \$ au contrat octroyé à Cadillac Chevrolet Buick GMC Île-Perrot. Cependant, ces contrats ont été octroyés après une analyse et une demande de prix de plusieurs fournisseurs.

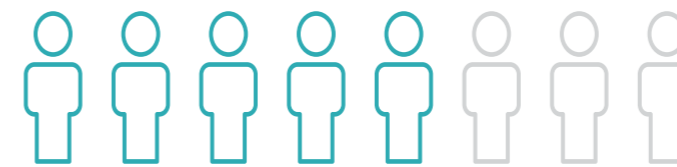
En ce qui a trait aux contrats avec WSP, l'un des contrats est la poursuite d'une étude biologique d'un maximum de 15 000 \$ et l'autre contrat touche un secteur d'activité bien précis et WSP était le plus bas soumissionnaire et le seul à avoir voulu visiter l'usine avant de soumettre un prix.



24

CONTRATS DE GRÉ À GRÉ

En 2018, un total de 24 contrats de gré à gré a été octroyé par les divers services de la Ville suivant l'autorisation du conseil municipal. La valeur totale de ces contrats est de 1 311 679,69 \$



**+ 260 DIFFÉRENTS FOURNISSEURS**

Une rotation des soumissionnaires a été effectuée conformément au règlement. Nous demandons qu'une rotation des soumissionnaires soit effectuée dans le cadre de contrat de gré à gré.

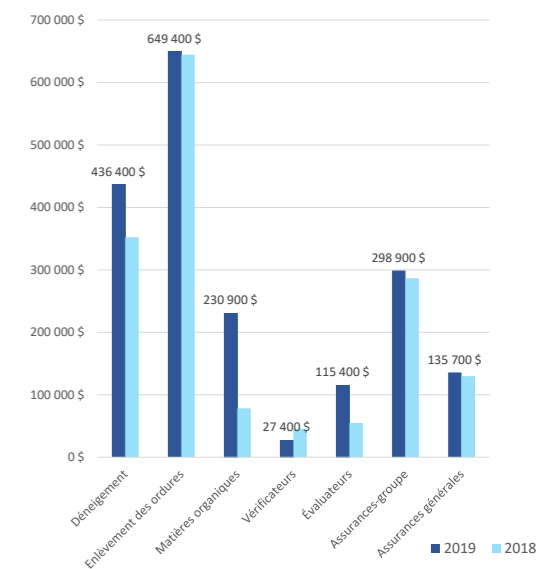
Cependant, il est possible qu'une entreprise obtienne plusieurs contrats dans une année si cette dernière entre dans les exceptions du règlement sur la gestion contractuelle.



**2 205 500 \$  
ACHAT DE BIENS ET  
SERVICES**

Pour l'année 2018, la Ville a fait l'achat de biens et de services pour la somme de 2 205 500 \$ en baisse de 25 % par rapport à 2017

## CONTRATS MAJEURS



**+ 18,98%**

Augmentation dans le coût de nos contrats majeurs



**L'IMPARTIALITÉ ET L'OBJECTIVITÉ DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES EST ESSENTIEL LORS DE L'ANALYSE DES SOUMISSIONS**

## Mesures prises

Lorsque nous effectuons un appel d'offres par pondération, les personnes sélectionnées, afin de siéger sur le comité, n'ont pas eu de contact ou de relation avec les soumissionnaires. D'ailleurs, chaque membre du comité doit remplir un formulaire à cet effet.

De plus, lors de notre appel d'offres pour les services professionnels – Audit des états financiers, considérant que chacun des soumissionnaires avaient fait une

erreur et que les documents d'analyse auraient permis d'inférer la valeur des offres, nous avons exclu l'ensemble des personnes ayant été mandaté initialement sur le comité de sélection et nous avons, pour le deuxième appel d'offres, sélectionné des gens qui étaient à l'extérieur du secteur de la trésorerie.



**Ville de Pincourt**

919 chemin Duhamel,  
Québec, J7W 4G8  
Canada



**Téléphone**

Téléphone: 514-453-8981



**Web**

Courriel [info@villepincourt.qc.ca](mailto:info@villepincourt.qc.ca)  
[www.villepincourt.qc.ca](http://www.villepincourt.qc.ca)  
[www.infoP.ca](http://www.infoP.ca)

# Ville de Pincourt

**Abonnez-vous  
infoP.ca**